

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS NUIITS St GEORGES Distribution à NUIITS SAINT GEORGES

Description de l'établissement

Nom : NUIITS St GEORGES Distribution
Adresse : Rue de Saint Symphorien
Commune(s) : NUIITS SAINT GEORGES (21464)
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 16/09/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP4479290101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : L'établissement station service Intermarché a exploité des activités de station service jusqu'en 2015.

Les travaux de mise en sécurité et de dépollution suivants ont été réalisés :

- extraction et enlèvement de réservoir d'hydrocarbures
- extraction d'une cuve de 120m³
- excavation de 234,32 tonnes de matériaux pollués.
- recouvrement de l'installation par une dalle en béton

POLLUTIONS RESIDUELLES

Les bulletins d'analyse des matériaux pollués indiquent que les 5 premiers camions contenaient des matériaux pollués en hydrocarbures avec une concentration moyenne en hydrocarbures de 589 mg/kg MS. Les matériaux des 5 derniers camions ne contenaient pas d'hydrocarbures.

L'exploitant n'ayant pu fournir de résultats d'analyse de bord et fond de fouille en complément des analyses des terres polluées sur le centre de traitement, une pollution résiduelle aux hydrocarbures ne peut être exclue.

COMPATIBILITE AVEC L'USAGE

Le site est compatible avec un usage industriel.

CONCLUSION

Quand bien même il existe une compatibilité entre l'usage actuel du site à savoir un usage industriel, et la présence de pollutions résiduelles telles que décrites précédemment, il convient de conserver la mémoire

de cette zone et de s'assurer que des études adéquates seront réalisées en cas d'aménagement ou de changement d'usage. C'est dans cet objectif que ce site est intégré aux Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).

PRINCIPALE REGLEMENTATION APPLICABLE

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Dans le cas où un projet de construction ou d'aménagement serait mené à bien sur le site, le porteur de projet ou la collectivité compétente en matière d'urbanisme peuvent transmettre à l'inspection le rapport de récolement des travaux réalisés, précisant les mesures prises pour gérer la pollution et les pollutions résiduelles constatées. Ces éléments permettront de procéder à la révision du présent secteur d'information sur les sols.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 16/09/2024

Enjeux et environnement : Le site est un parking sur lequel est situé un ancien magasin Intermarché. Une dalle en béton recouvrant l'ancienne station-service est visible sur le site.

Les usages proches du site sont les suivants :

- Nord-Est : vignes
- Est : habitations
- Sud : habitations
- Ouest : habitations

Description³ : * Historique du site

Avant 2015 : exploitation de la station service (ICPE soumise à déclaration)

2015 : démantèlement de l'installation

2016 : travaux de mise en sécurité et de dépollution du site

02/10/2019 : notification de cessation d'activité

* Conclusions et suites de l'instruction :

L'ICPE est définitivement arrêtée et régulièrement réhabilitée. Elle relève désormais de l'article L. 556-1 du code de l'environnement.

L'exploitant n'ayant pu fournir de résultats d'analyse de bord et fond de fouille en complément des analyses des terres polluées sur le centre de traitement, une pollution résiduelle aux hydrocarbures ne peut être exclue. En conséquence, un classement du terrain en secteur d'information sur les sols est proposé au préfet (article L. 125-6 du code de l'environnement).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

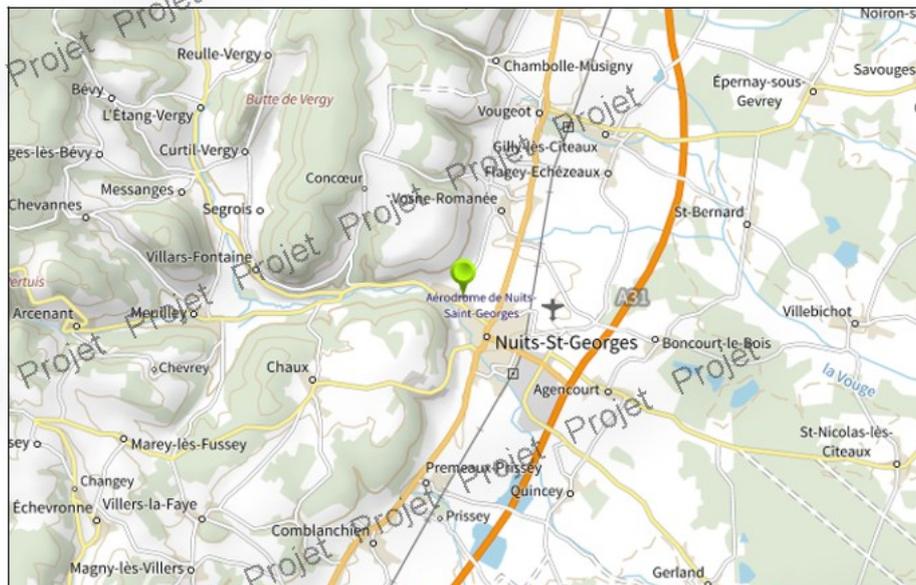
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

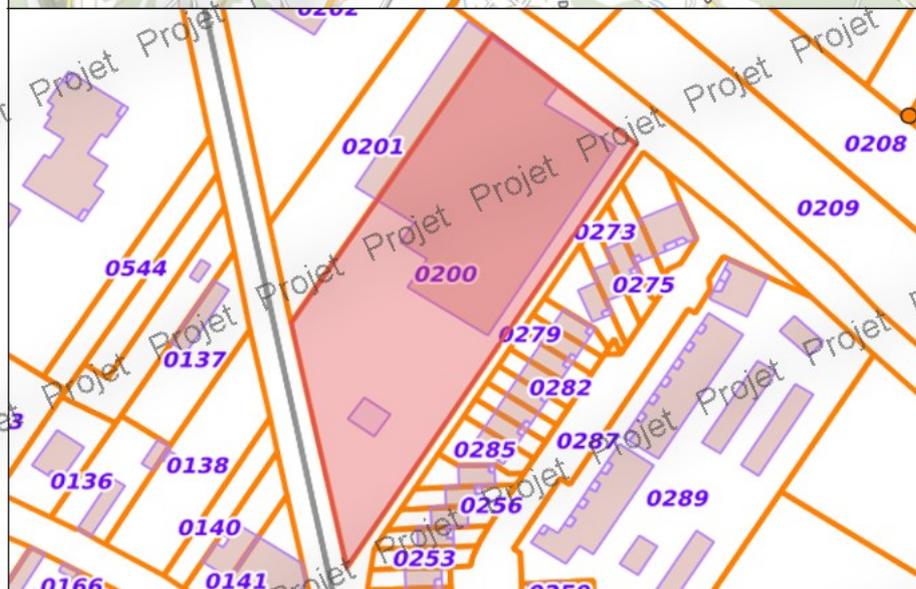
Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Nuits-Saint-Georges	1	AL	0200	21

Plans cartographiques :



Emplacement classification
 Fond de carte SCAN IGN®
 Classification :
 SSP4479290101



Emprise classification
 Fond de carte Parcellaire
 Express (PCI) IGN®
 Classification :
 SSP4479290101

Coordonnées du centroïde
 RGF93 / Lambert-93
 (EPSG:2154) :

Long. : 847334.1950305763, Lat. : 6073033.738832867

Superficie estimée :

5321 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020, ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.